



JOURNEE DEPARTEMENTALE DE DETECTION

TOP DETECTION

Règlement

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Cette journée est ouverte à tous les jeunes joueurs ou joueuses **licencié(e)s Compétition ou Loisir à la FFTT pour la saison en cours**, appartenant à **8 catégories définies chaque saison et mentionnées dans la convocation envoyée aux clubs**.

Article 2 : Formule de la journée

Le déroulement « **type** » de la journée Départementale de détection **est** le suivant :

- **Ateliers ou séances d'entraînement de 9h00 à 10h30**
La matinée est encadrée par les éducateurs de clubs et du Comité présents pour l'occasion.
- **Compétition : « Top Détection » de 10h45 à 13h30**
Chaque compétiteur est assuré de jouer au moins 3 parties.
La participation au Top Détection n'est pas obligatoire après les ateliers ou séances d'entraînement (à signaler aux organisateurs au moment du pointage).
- **Fin 13h30-13h45 suivi de la remise de récompenses**

Article 3 : Finalité

La Journée Départementale de Détection est qualificative pour la Journée Régionale de Détection.

Article 4 : Règlement du Top Détection

Article 4.1 : Règlements de référence

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence avec une certification médicale est obligatoire. A l'issue de la compétition, les licences Loisir seront automatiquement transformées en licences Compétition.

Article 4.2 : Conditions Matérielles

Les balles plastique blanches sont requises mais ne sont pas fournies par le Comité Départemental.

Article 4.3 : Formule de la compétition

Il est organisé un tableau par catégorie d'âge.

Pour toutes les catégories, et en fonction du nombre d'engagé(e)s, le Juge Arbitre et/ou la CJTD06 adaptera la formule compétitive afin de respecter le côté sportif et les horaires (avec éventuellement un regroupement de catégories d'âge ou de sexe).

Article 4.4 : Inscriptions

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge.

L'inscription est gratuite.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site du CDAM : www.cdammt.com/inscriptions (choix de la compétition : « journée détection »)

La date limite d'inscription est indiquée dans la convocation (généralement le jeudi précédent la compétition à 18h).

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Article 4.5 : Surclassement

La Commission Jeune et Technique Départementale (CJTD) se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur appartenant à la liste de détection départementale ou régionale et/ou celle du PES régional

Article 4.6 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

1. Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
2. Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 4.7 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive départementale, en concertation avec la CJTD 06.

Article 4.8 : Acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Article 4.9 : Conseils aux joueurs

Les conseils aux joueurs ne sont pas autorisés pendant les parties.

Article 4.10 : Récompenses

Les 4 premier(e)s de chaque tableau seront récompensé(e)s.

Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition.

Responsables de l'épreuve : Commission jeune et technique départementale